



## EPI – Labo Mobile de Formation Incendie

### DESCRIPTION

---

Cette formation est destinée au personnel désigné pour intervenir en cas d'incendie ou d'évacuation dans les établissements administratifs, industriels et hospitaliers. L'unité mobile de formation permet de dispenser une formation à la fois théorique et pratique en situation réelle d'extinction de feu et d'évacuation.

Code CPF :

Référence Formation : CEC-INCUMI-02

Objectifs

Acquérir les connaissances et les techniques essentielles pour l'extinction d'un feu. Adapter son comportement face à un départ de feu.

Eteindre les différents types de feu avec les extincteurs appropriés. Connaître les consignes d'évacuation. Evacuer en sécurité un groupe de personnes.

Public

Tout public

Programme

### PARTIE THEORIQUE :

---

Accueil et présentation de l'unité mobile - La lutte contre l'incendie Le sauvetage - L'évacuation - Les consignes de l'Etablissement : réglementation Consignes d'urgence – médicales – particulières Développement d'un risque (film vidéo) Classes de feux - Phénomènes de combustion Les extincteurs (moyens, mise en œuvre) Signalétique (obligation, interdiction, évacuation, panneaux, couleurs)

### PARTIE PRATIQUE :

---

Sensibilisation à la chaleur (montée en température, rayonnement) - Manipulation d'extincteurs à eau pulvérisée et CO<sup>2</sup> - Feu d'armoire de commande électrique haute ou basse tension – Accoutumance à la fumée (se protéger, se baisser, se compter) – Exercice d'évacuation de la cellule

Prérequis

Aucun

Durée et organisation

Modulable en fonction du nombre de personnes à former : plusieurs groupes possibles pour un effectif de 10 à 50 personnes par jour.

Textes de référence

Article R 4227-28 du code du travail : « l'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs » Article R 4227-29 : « Le premier secours contre l'incendie est assuré par des extincteurs en nombre suffisant et maintenus en bon état de fonctionnement. » Article R 4227-38 : « La consignes de sécurité indique (...) le devoir pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours (...) » Article R 4227-39 : « Le registre incendie (...) comporte les informations (...) et les dates des essais périodiques (évacuation et extincteurs) qui doivent être réalisés tous les six mois. »

#### Effectifs

10 - 50 personnes

#### Moyens pédagogiques

- Véhicule de 10 places équipé, chauffé et climatisé.
- 2 compartiments pour la théorie et la pratique.
- Hauteur 3,20 m Longueur 7,25 m Largeur 2,25 m.
- Autonomie du véhicule en eau et électricité par batteries lithium
- Branchement électrique 220 Volts possible
- Extincteurs CO<sup>2</sup> et à eau pulvérisée
- 2 bacs à feu
- Simulateur "Stressit"
- RIA - Robinet d'incendie armé

#### Modalités d'évaluation

Manipulation des extincteurs sur feu réel ; évaluation par la mise en situation lors de cas pratiques.

## CALENDRIER

---

 Nous  
contacter

## TARIFS

---

- Prix de groupe : 1790 € H.T.
- Prix parcours : Sur demande

 Voir la fiche sur le site

## CONTACTEZ-NOUS POUR EN SAVOIR PLUS

---

 Envoyer

© CECYS 2024